

rent un certain nombre de places gratuites à nos lecteurs... Les membres de l'Union sont également informés que, depuis le 1er décembre, la permanence est assurée de 2 heures à 4 heures, rue de Tournai, 39 (Hôtel Delcour).

**PREPARATION MILITAIRE.** — Le ministre de la Guerre vient de créer un brevet spécial pour l'admission dans l'armée... Des leçons sur la conduite et l'exécution du char d'assaut seront faites par des sous-officiers, le dimanche matin, à partir du 7 décembre, à la caserne Vandenbrouck, aux élèves des sociétés agréées.

**Sociétés Diverses**  
**COMITE GEORGES MARTEENS.** — Une réunion aura lieu jeudi prochain, à 8 heures, à la permanence, 14, Place Ribour, à Lille.

**ETAT-CIVIL**  
du 29 novembre 1919

**Mariages.** — Peillon René, rue Rolin, 8. — Buisson Pierre, rue Champenois, 59. — Crul Victor, rue de Bailleul, 91. — Vassel Jean, rue Nationale, 17. — Bréchet et Francis, rue Léonard Danol, 25. — Duchene Raymond, rue Fournelle, 59. — Agostini Germaine, rue Saint-André, 118. — Lohes Marcel, rue Saint-Martin, 10. — Duss Claire, rue des Vieux, 1. — Lompin, 1. — Vlain Jules, rue Saint-Hubert, 15.

**CHIRURGIEN - DENTISTE**  
**Maurice JACQUELINE**  
de l'Ecole Dentaire de Paris,  
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures  
**AU QUESNOY 41, rue Thiers, 41, les Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi,**  
**A BAVAY, Grande-Place, le Mercredi**  
**A BERLAIMONT, place du Marché**  
Ancien Café de la Place, le JEUDI.

**Théâtres, Cinémas & Concerts**  
**Théâtre Municipal**  
FAUST AVEC LES ARTISTES DE L'OPERA ET LE BALLET

Comme nous l'avions fait prévoir, la représentation de Faust avec les artistes de l'Opéra et le Ballet et les premiers succès, s'annonce comme un triomphal succès.

**Théâtre Municipal**  
FAUST AVEC LES ARTISTES DE L'OPERA ET LE BALLET

**OMNIA PATHÉ**  
RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS  
Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi, matinée à 4 h.)

**MARQUETTES**  
LES RENTES DU TRAVAILLEUR. — Dans l'atelier de tonnellerie Delatour, l'ouvrier le plus âgé, Pierre Lefebvre, 34 ans, demeurant à la rue de Dervieux, 31, Harlebecq (Belgique), vivait des cercles en fer. L'un de ceux-ci s'échappa avant le rivetage et pénétra dans l'avant-bras de l'ouvrier. Le docteur Masson, mandé aussitôt, prodigua ses soins au blessé. Il en résulta pour ce dernier une incapacité de travail d'un mois.

**MARQUETTE**  
UN VOLEUR SE FAIT Pincer. — Au cours de la nuit, un individu s'introduisit par escalade dans le jardin et ensuite dans la maison portant le numéro 201 de la rue de la Liberté, où il se fit remarquer par ses agissements. Traversant la cuisine, puis la véranda, il poussa même la porte de la Chambre de Mme Compagnon.

**MARQUETTE**  
LES RENTES DU TRAVAILLEUR. — Dans l'atelier de tonnellerie Delatour, l'ouvrier le plus âgé, Pierre Lefebvre, 34 ans, demeurant à la rue de Dervieux, 31, Harlebecq (Belgique), vivait des cercles en fer. L'un de ceux-ci s'échappa avant le rivetage et pénétra dans l'avant-bras de l'ouvrier. Le docteur Masson, mandé aussitôt, prodigua ses soins au blessé. Il en résulta pour ce dernier une incapacité de travail d'un mois.

**MARQUETTE**  
UN VOLEUR SE FAIT Pincer. — Au cours de la nuit, un individu s'introduisit par escalade dans le jardin et ensuite dans la maison portant le numéro 201 de la rue de la Liberté, où il se fit remarquer par ses agissements. Traversant la cuisine, puis la véranda, il poussa même la porte de la Chambre de Mme Compagnon.

**MARQUETTE**  
LES RENTES DU TRAVAILLEUR. — Dans l'atelier de tonnellerie Delatour, l'ouvrier le plus âgé, Pierre Lefebvre, 34 ans, demeurant à la rue de Dervieux, 31, Harlebecq (Belgique), vivait des cercles en fer. L'un de ceux-ci s'échappa avant le rivetage et pénétra dans l'avant-bras de l'ouvrier. Le docteur Masson, mandé aussitôt, prodigua ses soins au blessé. Il en résulta pour ce dernier une incapacité de travail d'un mois.

**MARQUETTE**  
UN VOLEUR SE FAIT Pincer. — Au cours de la nuit, un individu s'introduisit par escalade dans le jardin et ensuite dans la maison portant le numéro 201 de la rue de la Liberté, où il se fit remarquer par ses agissements. Traversant la cuisine, puis la véranda, il poussa même la porte de la Chambre de Mme Compagnon.

**MARQUETTE**  
LES RENTES DU TRAVAILLEUR. — Dans l'atelier de tonnellerie Delatour, l'ouvrier le plus âgé, Pierre Lefebvre, 34 ans, demeurant à la rue de Dervieux, 31, Harlebecq (Belgique), vivait des cercles en fer. L'un de ceux-ci s'échappa avant le rivetage et pénétra dans l'avant-bras de l'ouvrier. Le docteur Masson, mandé aussitôt, prodigua ses soins au blessé. Il en résulta pour ce dernier une incapacité de travail d'un mois.

**MARQUETTE**  
UN VOLEUR SE FAIT Pincer. — Au cours de la nuit, un individu s'introduisit par escalade dans le jardin et ensuite dans la maison portant le numéro 201 de la rue de la Liberté, où il se fit remarquer par ses agissements. Traversant la cuisine, puis la véranda, il poussa même la porte de la Chambre de Mme Compagnon.

**MARQUETTE**  
LES RENTES DU TRAVAILLEUR. — Dans l'atelier de tonnellerie Delatour, l'ouvrier le plus âgé, Pierre Lefebvre, 34 ans, demeurant à la rue de Dervieux, 31, Harlebecq (Belgique), vivait des cercles en fer. L'un de ceux-ci s'échappa avant le rivetage et pénétra dans l'avant-bras de l'ouvrier. Le docteur Masson, mandé aussitôt, prodigua ses soins au blessé. Il en résulta pour ce dernier une incapacité de travail d'un mois.

**MARQUETTE**  
UN VOLEUR SE FAIT Pincer. — Au cours de la nuit, un individu s'introduisit par escalade dans le jardin et ensuite dans la maison portant le numéro 201 de la rue de la Liberté, où il se fit remarquer par ses agissements. Traversant la cuisine, puis la véranda, il poussa même la porte de la Chambre de Mme Compagnon.

**MARQUETTE**  
LES RENTES DU TRAVAILLEUR. — Dans l'atelier de tonnellerie Delatour, l'ouvrier le plus âgé, Pierre Lefebvre, 34 ans, demeurant à la rue de Dervieux, 31, Harlebecq (Belgique), vivait des cercles en fer. L'un de ceux-ci s'échappa avant le rivetage et pénétra dans l'avant-bras de l'ouvrier. Le docteur Masson, mandé aussitôt, prodigua ses soins au blessé. Il en résulta pour ce dernier une incapacité de travail d'un mois.

**MARQUETTE**  
UN VOLEUR SE FAIT Pincer. — Au cours de la nuit, un individu s'introduisit par escalade dans le jardin et ensuite dans la maison portant le numéro 201 de la rue de la Liberté, où il se fit remarquer par ses agissements. Traversant la cuisine, puis la véranda, il poussa même la porte de la Chambre de Mme Compagnon.

# La Vie Ouvrière

## SYNDICATS

**Le Meeting de la Métallurgie**  
Grandiose et réconfortante assemblée, hier matin à l'Hippodrome, où l'annonce de Merheim, Saint-Venant et Lebréton, comme orateurs, avait attiré une foule considérable.

La séance, présidée par Devernay, fut tout à fait remarquable. Lebréton prit le premier la parole. En un discours documenté, le vaillant syndicaliste fit l'historique de l'effort syndical accompli dans le Nord depuis l'armistice. Il démontra, chiffres en mains, les succès progressifs obtenus et rappela les divers contrats attachés de haute lutte au patronat. Il conclut en préconisant un effort d'union toujours plus étroit, toujours plus homogène.

Saint-Venant, qui lui succéda à la tribune, exposa le travail accompli par l'Union Départementale des Syndicats depuis la cessation des hostilités, le rôle joué par cet organe au cours des différents conflits et l'importance qu'il a pris depuis la guerre. Il déclara que l'Union des Syndicats du Nord compte actuellement près de 110.000 membres.

Saint-Venant assura l'assemblée que le mandat de député qui venait de lui confier les devoirs ne le distrairait pas des soucis syndicalistes. Comme orateur, toujours, il a voulu et mes efforts seront consacrés au triomphe de la cause ouvrière.

Merheim prit enfin la parole. On connaît le secrétaire général de la Fédération des Métallurgistes. Petit, fort en volonte, vif, vif, vif, mais articulant avec énergie. Merheim donna l'impression de vivre uniquement pour l'action syndicale, à laquelle il s'est d'ailleurs consacré tout entier. L'ardent syndicaliste fit l'exposé des luttes soutenues par le syndicalisme; il rappela la charte du Congrès d'Amiens de 1906, séparant le syndicalisme du socialisme, annonçant le dernier dans l'action politique et plaçant le syndicalisme sur le terrain purement économique. Il évoqua le congrès de Lyon, où cette charte fut mainlevée.

L'orateur étudia ensuite le problème de la production du coût de la vie subordonnée à la production. L'intensivité de la production, dit-il, seule pourra amener une diminution des prix actuellement pratiqués.

Il constata d'ailleurs que la loi de huit heures aide à cette intensification productive. Les administrations des mines et des firmes métallurgiques sont d'accord pour reconnaître que la production est supérieure depuis l'application de cette loi, et le rendement plus considérable que dans le régime précédent. Elles expliquent cette constatation par une organisation plus rationnelle du travail et une utilisation logique de la force humaine.

L'orateur conclut par un vibrant appel en faveur du syndicalisme, source de vie, de richesse collective et de prospérité.

Merheim fit l'ajustement interrompu par des applaudissements nombreux et répétés. La fanfare de l'Union de Lille, qui prêtait son concours à cette manifestation, ajouta encore à l'intérêt de cette magnifique réunion vraiment digne de la fête des « noirs », doublement félicité cette année.

**Grand Meeting Syndicaliste**  
Mercredi 3 décembre, à sept heures du soir, salle de la Bourse du Travail, grand Meeting syndicaliste, sous la présidence du camarade Bondures. Le citoyen Laurent, secrétaire-adjoint de l'Union de Lille, prit la parole.

Nul doute que les camarades viendront en foule écouter le brillant orateur qu'est notre ami Laurent.

**SYNDICAT DES TRANSPORTS**  
Avis important. — Les familles des militaires sous les drapeaux appartenant au syndicat, sont invitées à passer chez le trésorier, 3, place Vanhousacker, Urgent.

**SYNDICAT DE LA CARROSSERIE**  
DE LILLE ET ENVIRONS  
Le Syndicat rappelle à tous ses adhérents que la perception des cotisations se fera à partir de décembre. Le premier dimanche de chaque mois, chez le camarade Maertens, rue Bourgeois, 33, par le trésorier, et chez le secrétaire Vercaemst, rue des Dondaines, 43.

Les retardataires doivent se mettre à jour avant la fin de l'année.

**DEMI-MUNICIPAL.** — Châteauneuf, 7, 50 le kilo. — Vin rouge, 1,80 le litre. — Brosses de ménage, 1 fr. 50 la douzaine. — Fil noir et blanc, à volonté, la douzaine, 0,05.

**REGIME 2.** — Malades. — 1 botte lait, 1,60. — 400 gr. café, 0,70. — 100 gr. sucre, 1,50 gr. saindoux, 0,90. — 100 gr. margarine, 1,20. — 100 gr. beurre, 1,20.

**Grand vente de vin rouge au magasin général rue Vohette, 2, à 1,50 le litre.**

**Au magasin général, rue Vohette, 2.** — A volonté. — Lard, 2 fr. le kilo. — Huile à brûler, 2 fr. le litre. — Huile comestible, 4,80 le litre.

**BEOLIN**  
UNE REPONSE  
Nous recevons de M. Caby la lettre suivante :  
Monsieur le Rédacteur en chef du Réveil du Nord, à Lille.

Je suis atterré personnellement, et injustement, dans votre journal du 30 novembre. En vertu du droit de réponse que me confère la loi, je vous prie de vouloir bien insérer la lettre suivante que j'adresse à l'auteur de l'article.

Monsieur Delahaye, vous m'accusez en toutes lettres !  
10 - De vouloir barrer la route au socialisme ;  
20 - D'être un ambassadeur et un complot politique.

Je suis atterré personnellement, et injustement, dans votre journal du 30 novembre. En vertu du droit de réponse que me confère la loi, je vous prie de vouloir bien insérer la lettre suivante que j'adresse à l'auteur de l'article.

# Convocations

**SYNDICAT DU BATIMENT.** — Mardi, 2 décembre, assemblée pour tous les secrétaires et trésoriers des sections techniques du Bâtiment, au siège, rue de la Clief, 32, 7 heures. Présence indispensable pour tous.

**DIMANCHE 7 DÉCEMBRE.** assemblée pour tous les ouvriers parqueteurs. Vu la situation, tous se feront un devoir d'assister à la réunion, qui se fera rue de la Clief, 32, au siège du Bâtiment, à 10 heures.

**DANS LE TEXTILE**  
Mardi 2 décembre, à 7 heures du soir, coléminet Varié, 88, rue de Gand, à Lille, réunion de tous les ouvriers et ouvrières de la maison Rigaud-Stalars, fabricant de sacs, place aux Bleuets.

**ORDRE DU JOUR :** 1. organisation syndicale ; 2. vie chère ; 3. revendications à formuler, avec le concours du camarade A. Bauche, secrétaire du Syndicat textile.

**Pour la commission :**  
Le secrétaire, A. BAUCHE.

**UNION DES FONCTIONNAIRES DE LILLE**  
(Police, Octroi, Employés de mairie)  
Tous les camarades à qui ont fait des retenues sur leur traitement, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 3 décembre, à 19 heures, à la « Ville de Bruxelles », 29, rue de Molin.

Devernay donnera toutes les explications pour obtenir, si possible, exonération partielle ou totale, des remboursements.

**Pour les trois groupes,**  
Le secrétaire, E. DEVERNAVY.

**SYNDICATS DE LA METALLURGIE ET DES TRANSPORTS.** — Jeudi 4 décembre 1919, à 6 heures du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, réunion de tous les ouvriers travaillant pour les T. M. 058, 059 et dans les parcs de réparations des autos de la reconstitution.

**ORDRE DU JOUR :** Compte-rendu de la délégation aux Ministères du Travail, de la Reconstitution et des Régions Libérées.

**Le secrétaire,** L. LOBERT.  
**Le secrétaire-adjoint,** LOBERT et DEVERNAVY.

**SYNDICAT DES TRANSPORTS**  
Assemblée de la commission administrative, mercredi 3 décembre 1919, à 6 heures et demi du soir.

La présente sert de convocation. Présence indispensable.

**UNION DES SYNDICATS D'ALIMENTATION.** — Les secrétaires des sections de l'Alimentation sont priés de convoquer tous leurs membres pour le grand meeting qui aura lieu le dimanche 7 décembre, à 3 heures, à la Bourse du Travail.

**Opérateurs :** Saint-Venant, secrétaire de l'U. départementale, député du Nord ; Savois, secrétaire de la Fédération Nationale de l'Alimentation.

**Le secrétaire de l'Union de l'Alimentation :** G. Velecamp.

**LIBRE-PENSÉE**  
Fédération de Libre-Pensée Socialiste Ouvrière du Nord et du Pas-de-Calais

Il est rappelé aux groupes et sections de Libre-Pensée du Nord et du Pas-de-Calais, adhérents à la Fédération, qu'ils peuvent à partir de ce jour, envoyer leurs mandats de cartes, inscriptions, etc., au camarade Jean-Baptiste, secrétaire-adjoint de la Fédération, à son domicile, 28, rue Saint-Druon, à Lille, (joindre la somme par mandat postal).

**Tous les groupes de l'agglomération de Lille** sont invités à désigner plusieurs délégués pour le Congrès qui aura lieu le dimanche 7 décembre, à 10 heures 30 du matin, au siège de la Fédération, rue de l'Église, 4, à Lille, pour l'organisation et le règlement uniforme de convois civils dans la ville de Lille.

**Tous les délégués de la Fédération des départements du Nord et du Pas-de-Calais** sont priés aussi d'être présents à ce Congrès.

**Le secrétaire :** JACOBS J.-B.

**HERNIE**  
MEMBRE DU JURY d'HORS CONCOURS

**JE SUIS GUÉRI.** — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir essayé les divers appareils, assurée grâce au nouveau appareil, grâce à de longues études et à l'usage de divers médicaments, assurée grâce à la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduits et les fait disparaître. Désirez-vous connaître un peu plus de détail, adressez-vous à M. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulevard Sébastopol.

# Notre Service de Renseignements

Sous cette rubrique, nous publions chaque jour tous les renseignements qui nous sont demandés par nos lecteurs. Il leur suffit de nous envoyer leurs questions à l'adresse suivante :

**LE RÉVEIL DU NORD**  
LILLE  
(Service de Renseignements)

avec les initiales ou le pseudonyme sous lesquels ils veulent que paraisse la réponse. Ce service étant gratuit, il est inutile de nous envoyer un timbre pour la réponse.

**P. A. L., 192.** — 1. Non, puisque vous avez acquis cette augmentation. — 2. Oui, cette augmentation ne semble pas exagérée.

**D. M. A. M. O. A. M. N. 111.** — Oui, soumettez les cas à la Commission arbitrale.

**Un amateur de Fox Trot.** — 1. Oui aux deux questions. — 2. Traitement de début, 4.800 fr. par an.

**Un boche qui ne s'en fait pas, A. V. D.** — 1. Si. — 2. Evidemment. — 3. Ce mouvement n'est pas possible. — 4. Tout dépend des usages locaux. — 5. Non. — 6. Oui.

**Un petit de la grande guerre réconforté, 76.** — 1. Le propriétaire est en droit d'exiger le paiement du prix de la vente. C'est au propriétaire à faire ces réparations.

**Un locataire ennuyé, N. 61-88.** — Oui mais le propriétaire doit faire procéder aux réparations indispensables.

**Un démolition, O. P. V. N. 200.** — La commission arbitrale devra être saisie d'une question et elle arrêtera définitivement la situation.

**Un petit de 60e, volontaire aux sept enfants.** — Vous n'avez droit à aucune prime si vous êtes en garni pendant la durée de la guerre. Préciser une réclamation pour faire établir la note exigée des militaires qui ont à faire valoir des droits à pension. Vous avez droit aux primes mensuelles.

**Margaret, 630.** — Vous n'avez droit à aucune indemnité.

**Un jeune déçu.** — Vous ne pouvez toucher sans l'autorisation de votre mère ou une autorisation de justice. Recevez au président du tribunal pour demander la déclaration d'absence de votre mère.

**Un vieux poilu embêté.** — Déposez une demande régulière d'indemnité à la mairie de votre commune. En cas de retard dans le paiement, adressez une réclamation au commandant du dépôt de votre commune.

**Jean et Louise, N. 21.** — 1. Vous devez payer, car votre location est postérieure au 1er août 1914. — 2. Imposable.

**La classe 1889 qui n'a pas freid aux yeux.** — Vous devez payer votre loyer et ne pouvez rien réclamer du fait des paiements que vous avez déjà effectués.

**Un ami de J. Jaurès.** — Vous avez droit aux primes mensuelles si l'autorité militaire vous a autorisé comme prisonnier de guerre. Adressez votre réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la guerre, 45, rue Saint-Dominique, à Paris.

**G. T. S. 8.** — Non, toutefois le service commun se montre excessivement difficile pour les personnes âgées de 21 ans. — 3. 21 ans.

**Une femme ennuyée, M. A. L. Lille.** — Vous avez droit à 800 francs, à la 3e sous-let. — 2. Non, à la 3e sous-let.

**Un vieux poilu embêté.** — Déposez une demande régulière d'indemnité à la mairie de votre commune. En cas de retard dans le paiement, adressez une réclamation au commandant du dépôt de votre commune.

**Jean et Louise, N. 21.** — 1. Vous devez payer, car votre location est postérieure au 1er août 1914. — 2. Imposable.

**La classe 1889 qui n'a pas freid aux yeux.** — Vous devez payer votre loyer et ne pouvez rien réclamer du fait des paiements que vous avez déjà effectués.

**Un ami de J. Jaurès.** — Vous avez droit aux primes mensuelles si l'autorité militaire vous a autorisé comme prisonnier de guerre. Adressez votre réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la guerre, 45, rue Saint-Dominique, à Paris.

**G. T. S. 8.** — Non, toutefois le service commun se montre excessivement difficile pour les personnes âgées de 21 ans. — 3. 21 ans.

**Une femme ennuyée, M. A. L. Lille.** — Vous avez droit à 800 francs, à la 3e sous-let. — 2. Non, à la 3e sous-let.

**Un vieux poilu embêté.** — Déposez une demande régulière d'indemnité à la mairie de votre commune. En cas de retard dans le paiement, adressez une réclamation au commandant du dépôt de votre commune.

**Jean et Louise, N. 21.** — 1. Vous devez payer, car votre location est postérieure au 1er août 1914. — 2. Imposable.

**La classe 1889 qui n'a pas freid aux yeux.** — Vous devez payer votre loyer et ne pouvez rien réclamer du fait des paiements que vous avez déjà effectués.

**Un ami de J. Jaurès.** — Vous avez droit aux primes mensuelles si l'autorité militaire vous a autorisé comme prisonnier de guerre. Adressez votre réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la guerre, 45, rue Saint-Dominique, à Paris.

**G. T. S. 8.** — Non, toutefois le service commun se montre excessivement difficile pour les personnes âgées de 21 ans. — 3. 21 ans.

**Une femme ennuyée, M. A. L. Lille.** — Vous avez droit à 800 francs, à la 3e sous-let. — 2. Non, à la 3e sous-let.

**Un vieux poilu embêté.** — Déposez une demande régulière d'indemnité à la mairie de votre commune. En cas de retard dans le paiement, adressez une réclamation au commandant du dépôt de votre commune.

**Jean et Louise, N. 21.** — 1. Vous devez payer, car votre location est postérieure au 1er août 1914. — 2. Imposable.

**La classe 1889 qui n'a pas freid aux yeux.** — Vous devez payer votre loyer et ne pouvez rien réclamer du fait des paiements que vous avez déjà effectués.

**Un ami de J. Jaurès.** — Vous avez droit aux primes mensuelles si l'autorité militaire vous a autorisé comme prisonnier de guerre. Adressez votre réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la guerre, 45, rue Saint-Dominique, à Paris.

**G. T. S. 8.** — Non, toutefois le service commun se montre excessivement difficile pour les personnes âgées de 21 ans. — 3. 21 ans.

**Une femme ennuyée, M. A. L. Lille.** — Vous avez droit à 800 francs, à la 3e sous-let. — 2. Non, à la 3e sous-let.

**Un vieux poilu embêté.** — Déposez une demande régulière d'indemnité à la mairie de votre commune. En cas de retard dans le paiement, adressez une réclamation au commandant du dépôt de votre commune.

**Jean et Louise, N. 21.** — 1. Vous devez payer, car votre location est postérieure au 1er août 1914. — 2. Imposable.

**La classe 1889 qui n'a pas freid aux yeux.** — Vous devez payer votre loyer et ne pouvez rien réclamer du fait des paiements que vous avez déjà effectués.

**Un ami de J. Jaurès.** — Vous avez droit aux primes mensuelles si l'autorité militaire vous a autorisé comme prisonnier de guerre. Adressez votre réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la guerre, 45, rue Saint-Dominique, à Paris.

**G. T. S. 8.** — Non, toutefois le service commun se montre excessivement difficile pour les personnes âgées de 21 ans. — 3. 21 ans.

**Une femme ennuyée, M. A. L. Lille.** — Vous avez droit à 800 francs, à la 3e sous-let. — 2. Non, à la 3e sous-let.

**Un vieux poilu embêté.** — Déposez une demande régulière d'indemnité à la mairie de votre commune. En cas de retard dans le paiement, adressez une réclamation au commandant du dépôt de votre commune.

**Jean et Louise, N. 21.** — 1. Vous devez payer, car votre location est postérieure au 1er août 1914. — 2. Imposable.

**La classe 1889 qui n'a pas freid aux yeux.** — Vous devez payer votre loyer et ne pouvez rien réclamer du fait des paiements que vous avez déjà effectués.

**Un ami de J. Jaurès.** — Vous avez droit aux primes mensuelles si l'autorité militaire vous a autorisé comme prisonnier de guerre. Adressez votre réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la guerre, 45, rue Saint-Dominique, à Paris.

**G. T. S. 8.** — Non, toutefois le service commun se montre excessivement difficile pour les personnes âgées de 21 ans. — 3. 21 ans.

**Une femme ennuyée, M. A. L. Lille.** — Vous avez droit à 800 francs, à la 3e sous-let. — 2. Non, à la 3e sous-let.

**Un vieux poilu embêté.** — Déposez une demande régulière d'indemnité à la mairie de votre commune. En cas de retard dans le paiement, adressez une réclamation au commandant du dépôt de votre commune.

**Jean et Louise, N. 21.** — 1. Vous devez payer, car votre location est postérieure au 1er août 1914. — 2. Imposable.

**La classe 1889 qui n'a pas freid aux yeux.** — Vous devez payer votre loyer et ne pouvez rien réclamer du fait des paiements que vous avez déjà effectués.

**Un ami de J. Jaurès.** — Vous avez droit aux primes mensuelles si l'autorité militaire vous a autorisé comme prisonnier de guerre. Adressez votre réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la guerre, 45, rue Saint-Dominique, à Paris.

**G. T. S. 8.** — Non, toutefois le service commun se montre excessivement difficile pour les personnes âgées de 21 ans. — 3. 21 ans.

**Une femme ennuyée, M. A. L. Lille.** — Vous avez droit à 800 francs, à la 3e sous-let. — 2. Non, à la 3e sous-let.

**Un vieux poilu embêté.** — Déposez une demande régulière d'indemnité à la mairie de votre commune. En cas de retard dans le paiement, adressez une réclamation au commandant du dépôt de votre commune.

**Jean et Louise, N. 21.** — 1. Vous devez payer, car votre location est postérieure au 1er août 1914. — 2. Imposable.

**La classe 1889 qui n'a pas freid aux yeux.** — Vous devez payer votre loyer et ne pouvez rien réclamer du fait des paiements que vous avez déjà effectués.

**Un ami de J. Jaurès.** — Vous avez droit aux primes mensuelles si l'autorité militaire vous a autorisé comme prisonnier de guerre. Adressez votre réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la guerre, 45, rue Saint-Dominique, à Paris.

**G. T. S. 8.** — Non, toutefois le service commun se montre excessivement difficile pour les personnes âgées de 21 ans. — 3. 21 ans.

**Une femme ennuyée, M. A. L. Lille.** — Vous avez droit à 800 francs, à la 3e sous-let. — 2. Non, à la 3e sous-let.

**Un vieux poilu embêté.** — Déposez une demande régulière d'indemnité à la mairie de votre commune. En cas de retard dans le paiement, adressez une réclamation au commandant du dépôt de votre commune.

**Jean**